

Clayes de l'Info

Bulletin d'information de la commune de Clayes



janvier 2018

MAIRIE

Place de la Mairie
35590 CLAYES
Tel : 02 99 61 20 30
Fax : 02 99 06 19 33
mairie@clayes.fr
www.clayes.fr

Ouverture :
Mardi, jeudi et vendredi
de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h

MÉDIATHÈQUE

Mercredi de 17h à 19h
Samedi de 10h30 à 12h30
Tel : 02 99 07 10 32

PLATE FORME DÉCHETS VERTS

Lundi 9h à 12h
Mercredi 14h à 17h
Vendredi 9h à 12h
Samedi 14h à 17h

(horaires d'hiver)



Bonne année 2018



Clayes

Le mot du Maire

A l'occasion de cette nouvelle année 2018, permettez-moi, au nom de l'équipe municipale, des membres du CCAS et des employés communaux, de vous adresser nos vœux les plus chaleureux de bonheur et de sérénité.



Alors que nous abordons le stade de l'avant-projet sommaire pour la rénovation de la Mairie prévoyant l'intégration de la médiathèque, nous avons malheureusement fait le constat, que l'équation que nous devons résoudre intégrait un trop grand nombre d'inconnues, tant d'ordre technique que financier.

La sagesse a donc conduit l'équipe municipale, lors du Conseil du 16 décembre, à faire le choix de scinder en deux parties ce projet Mairie / Médiathèque.

La décision a été prise de nous focaliser dans un premier temps sur la rénovation de la Mairie, dont la structure même du bâtiment présente des fragilités relevées lors de la phase diagnostic.

Avec notre assistant à maîtrise d'ouvrage, nous avons, dès ce début d'année, mandaté l'atelier Gautier et Guilloux, notre architecte, pour retravailler sur ce nouveau périmètre.

La rénovation de la salle polyvalente étant terminée, notre nouveau fil rouge pour l'année à venir est donc tout tracé...

Concernant la médiathèque, nous étudions parallèlement la possibilité de son déplacement. Une option est d'ores et déjà identifiée.

Je rappelle ici que ces deux bâtiments doivent être mis aux normes d'accessibilité avant 2021.

Nous rentrons, en ce début d'année, dans la période de préparation budgétaire. Le budget 2018 devrait théoriquement être adopté par le Conseil début avril.

Après les trois premières années du mandat municipal, 2017 a été marquée par le début d'un nouveau cycle d'investissement avec la salle polyvalente.

Le recours à l'emprunt induit par cette rénovation n'a pas alourdi la charge de la dette pour la commune puisque deux emprunts se sont terminés en 2016 et 2017. L'optimisation de nos dépenses reste la règle fixée par l'équipe municipale.

Nous maintenons le cap concernant la gestion des espaces verts, qui représentent au cours de l'année un volume de travail significatif pour une commune comme la nôtre. Nous continuons par ailleurs notre démarche de non-utilisation de produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire communal à l'exception du cimetière.

Le travail de réfection des chemins de promenade, débuté en 2017, va être poursuivi en 2018.

Bonne lecture.

Philippe SICOT

Sommaire

Le mot du Maire page 2

Conseil municipal page 3

Vie communale page 4

Vie associative page 8

Directeur de publication
Philippe SICOT, Maire

Commission communication
Resp. : Claude FOUILLET
Membres : Laurence GUEGUEN,
Jean-Christophe MUSSETA

Crédit photos
Mairie de Clayes

Le prochain numéro de Clayes de l'Info paraîtra fin avril 2018,
pour la période allant du 1^{er} mai au 15 juillet 2018.
Les articles devront nous parvenir avant le 3 avril 2018.

Délibérations

Vous trouverez ci-dessous les principales délibérations du conseil municipal (séances du 16 octobre 2017).
L'intégralité des comptes-rendus de séances est disponible sur notre site www.clayes.fr.

CONVENTION CENTRE DE LOISIRS

Le conseil municipal a adopté un avenant à la convention qui lie la commune à l'association Francas d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation du centre de loisirs. En effet, suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours, le centre de loisirs ouvre le mercredi toute la journée, en plus de l'ouverture durant les vacances scolaires. Le coût supplémentaire est de 873€.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES 2018

Les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle des associations ont été modifiés et simplifiés pour l'année 2018 :

SALLE POLYVALENTE		
<u>Petite salle</u> Caution = 700€	CLAYENS*	EXTERIEURS**
Vin d'honneur	55 €	80 €
Journée	145 €	215 €
Journée suivante	70 €	90 €
<u>Grande salle</u> Caution = 1 000€	CLAYENS*	EXTERIEURS**
Vin d'honneur	80 €	105 €
Journée	270 €	350 €
Journée suivante	95 €	115 €
SALLE DES ASSOCIATIONS		
Caution = 700€	CLAYENS*	EXTERIEURS**
Vin d'honneur	70 €	100 €
Journée	145 €	215 €

* familles domiciliées sur la commune ou leurs enfants

** familles domiciliées à l'extérieur de la commune / associations extérieures

BIENTÔT
16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT

JDC

JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

DEVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE
.GOUV.FR

Réunion PLUi

Lundi 18 décembre 2017, la commune a organisé une réunion d'information pour présenter aux habitants le projet communal écrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Quarante-trois personnes ont assisté à cette réunion, menée conjointement par la commune, Rennes Métropole et le cabinet Respublica.



Dans un premier temps, Philippe Sicot a présenté une synthèse du projet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation de la partie clayenne du futur PLUi. Les participants se sont répartis en groupe de réflexion afin de traiter des différentes problématiques (valorisation du patrimoine, accueil des nouveaux habitants, équipements et mobilités...).

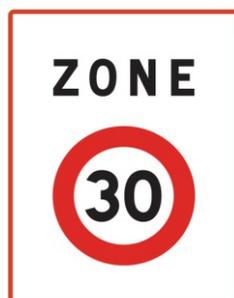
Un échange a ensuite été engagé entre habitants et élus sur ces différents sujets.

Zone 30

A compter du 8 février 2018, une zone 30 sera instaurée sur l'ensemble de la zone agglomérée (comprise dans le périmètre marqué par les panneaux d'entrée ou de sortie de bourg).

DÉFINITION

Une zone 30 est une section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable (article R.110-2 du code de la route).



FONCTIONNEMENT

La vitesse est limitée à 30 km/h pour tout type de véhicules, c'est-à-dire, les vélos, les cyclomoteurs, les motos, les automobiles, les véhicules de livraisons, les bus.

Les piétons dans le code de la route forment une catégorie qui comprend les personnes qui se déplacent à pied ainsi que les rollers et trottinettes et les utilisateurs de fauteuils roulants.

Les piétons n'ont pas de priorité particulière et ils ne sont pas autorisés à circuler sur toute la largeur de la chaussée. La règle est donc la priorité au piéton régulièrement engagé.

Toutefois, la vitesse réduite des véhicules rend compatible la traversée des piétons dans de bonnes conditions de sécurité tout le long de la rue. **Les aménagements permettent la traversée des piétons en tout point de la chaussée (et non plus exclusivement en ayant recours aux passages piétons).**

Nous rappelons bien entendu à chacun, piétons, cyclistes ou automobilistes que la vigilance doit être permanente sur les voies de circulation.



Inscriptions 2018-2019

Si vous avez un enfant à inscrire à l'école pour la rentrée de septembre 2018, merci de vous présenter en mairie avec votre livret de famille.

Titres d'identité

Depuis fin 2016, le renouvellement des titres d'identité (carte d'identité ou passeport) est possible uniquement dans l'une des 27 mairies du département équipées du dispositif sécurisé (carte ci-contre).

Le délai pour obtenir un rendez-vous est variable, d'une semaine à deux mois selon les communes.



Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Cette pré-demande remplace alors le dossier papier. Elle reste tout de même facultative. Après le rendez-vous en Mairie, un délai d'environ un mois est nécessaire pour la fabrication du titre (attention, ce délai pourrait aller en s'allongeant à l'approche de la période estivale).



Collecte des déchets



Depuis le mois de décembre, le créneau horaire de ramassage des ordures ménagères a évolué pour des raisons de sécurité.

En effet, la collecte comporte de nombreuses manœuvres de retournement du camion qui sont dangereuses la nuit.

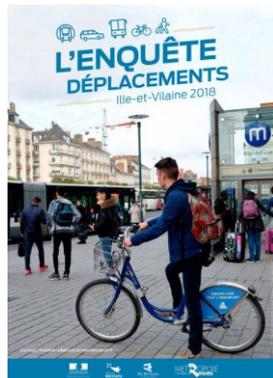
La collecte des ordures ménagères est donc réalisée plus tôt le mercredi après-midi. Nous

vous remercions de sortir votre bac pour 14h.

Nous vous rappelons également que les bacs doivent être rentrés entre deux collectes.

Enquête déplacements

Rennes Métropole réalise une enquête sur les déplacements des habitants d'Ille-et-Vilaine en partenariat avec le Département, la Région, l'État et la Caisse des Dépôts. Cette enquête de grande ampleur vise à mieux connaître les pratiques et les besoins en matière de déplacements. C'est une source d'informations précieuse pour organiser les services et les aménagements pour l'ensemble des modes de déplacements.



L'enquête doit se dérouler de janvier à avril 2018. Plus de 5 000 ménages seront interrogés à leur domicile ou par téléphone pour décrire leurs déplacements. Les entretiens seront réalisés par des enquêteurs des sociétés TEST-SA et ED-Field.

Peut-être serez-vous enquêtés entre janvier et avril 2018. En acceptant de répondre, vous participerez à une meilleure qualité de service pour tous. Merci pour votre contribution.

État Civil 2017

NAISSANCES

Léon VALORGE le 8 janvier
Aimy GAREL le 24 mars
Inès BÉRENCE le 18 avril
Elyas GIRONDEL le 14 mai
Anna ROBERT le 26 mai
Djuilian LAZAROV le 30 juin
Malo DAVID le 7 septembre
Rose LE NAOU le 3 décembre

MARIAGES

Guillaume MEDRINAL
& Auriane MUSSETA
le 22 juillet

Julien HARNOIS
& Adeline CLOUET
le 2 septembre

Romain BERNARD
& Anaïs CHAVATTE
le 9 septembre

DÉCÈS

Marcel TIREL le 22 février
Mathew GARREAU le 11 décembre



Médailles du travail 2018

Samedi 6 janvier, à l'issue de la cérémonie des vœux, Philippe Sicot a souhaité comme chaque année mettre à l'honneur les médaillés du travail.

Eliane Guenroc a obtenu la médaille grand or pour ses 40 ans en tant qu'employée au RSI APRIA, Philippe Galland, cadre chez PSA, la médaille vermeil (30 ans) et Frédéric Canévet, ingénieur cadre chez Cooper Standard, la médaille d'argent (20 ans).

Christiane Meneux, adjoint technique au sein de la commune de Clayes, s'est vue remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale d'argent pour ses 21 années passées au sein des services communaux.



De gauche à droite au premier plan : François André (député), Frédéric Canévet, Christiane Meneux, Philippe Galland, Eliane Guenroc, Ludovic Coulombel (conseiller départemental)

Invicilités

DÉPÔTS SAUVAGES

Des dépôts sauvages d'ordures sont trop souvent constatés sur le territoire communal, en particulier à côté du terrain de foot.

Pour rappel, ces dépôts sauvages sont passibles d'une amende allant de 68 à 180 €.

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

Les déchets de tailles de haies doivent être déposées à la plateforme déchets verts et non dans les chemins communaux. Elle est située à côté du terrain de foot, route de Romillé (voir horaires en 1^{ère} page).

Les dépôts de bouteilles en verre se font dans les conteneurs à verres (salle polyvalente, atelier communal, terrain de foot et ZAC) et ne doivent pas être laissés à côté, y compris dans des sacs.

Pour tout autre type de déchets, vous pouvez vous rendre dans les déchetteries voisines, à Pacé ou St Gilles.



PACÉ

Lundi, mardi, vendredi 14h-18h
Jeudi 9h-12h
Mercredi, samedi 9h-12h
14h-18h



SAINT-GILLES

Mardi, jeudi 14h-18h
Mercredi 14h-18h
Samedi 9h-12h
14h-18h

Pacte civil de solidarité (pacs)

Depuis le 1^{er} novembre 2017, en application de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle, les partenaires qui souhaitent se pacser doivent faire enregistrer leur PACS soit en mairie auprès de l'officier d'Etat civil (et non plus auprès du greffier du tribunal), soit auprès d'un notaire.

Le PACS est un contrat conclu par deux personnes majeures pour organiser leur vie commune (article 515-1 du code civil). Ainsi, les Clayens qui entendent conclure un PACS doivent remplir certaines conditions et produire à l'officier d'Etat civil une convention passée entre eux (article 515-3 du code civil).

L'enregistrement de la déclaration, de la modification ou de la dissolution de PACS se fait uniquement sur rendez-vous. Les pièces justificatives nécessaires devront être transmises en mairie au moins 10 jours avant la date de rendez-vous.

La déclaration de PACS ne donne pas lieu à l'organisation d'une cérémonie en mairie.



 www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618

Visite patrimoniale

A LA DECOUVERTE DES MANOIRS, CHATEAUX ET CURIOSITES

Balade en bus avec un guide conférencier

Les communes du Syrenor, en partenariat avec le service « Rennes, Métropole d'art et d'histoire » (Destination Rennes - Office de tourisme), organisent le **samedi 24 mars** (après-midi) un circuit en bus pour découvrir les trésors patrimoniaux.



Pour l'occasion, des propriétaires de manoirs et de châteaux ouvriront exceptionnellement leurs portes, habituellement fermées au public :

- Vezein-le-Coquet : visites des Manoirs de Montigné et du Tertre.
- Clayes : visite de l'église et des abords du château.
- Parthenay-de-Bretagne : visite de l'église et de l'ancien presbytère.

Durée du circuit : 4h. Déconseillé aux enfants de moins de 9 ans.

Tarifs : 10€ / **inscription obligatoire auprès de la Mairie à compter du 1er mars.**



Classes 8



Les personnes souhaitant prendre en charge l'organisation des classes 8 peuvent se faire connaître en Mairie.

Ci-dessous la photo de 2008.



Breizh Clayes Poker

Pour 2018 le Breizh Clayes Poker vous souhaite ses meilleurs vœux.

Pour notre assemblée générale le club s'est réuni le jeudi 4 janvier afin d'élire son bureau. Loïc Beucher a été réélu président ainsi que le secrétaire David Troismoulins. Mickaël Lebars est le nouveau trésorier.

A la suite de cette assemblée le club offrait la traditionnelle galette des rois suivi de son tournoi.

Toute personne désirant venir nous rejoindre peut se présenter le jeudi soir à 19h45 salle des associations. On vous dit à bientôt.

Renseignements : www.breizhclayespoker.fr



Le temps de vivre

L'association des aînés de Clayes, « Le Temps de Vivre » organise son assemblée générale le **mardi 6 février 2018 à 16h30**, salle des associations.

Toutes les personnes retraitées de la commune y sont invitées.

Adhésion, 15 € par personne pour l'année.
Inscription et règlement avant l'assemblée.
Activités de 14 h à 16 h 30.

Tennis de table

Après un début de saison difficile avec de nombreux blessés, l'équipe de tennis de table de Clayes est rétrogradée en D4.

L'objectif de cette fin de saison sera de regagner le niveau D3 avec en perspective les finales de Mordelles où Clayes avait atteint la finale en 2017.

Nous cherchons toujours des joueurs intéressés pour jouer en compétition.

Contact : Gildas Martin 06 03 53 40 96



Aïkido club clayen

Pour la nouvelle année, l'Aïkido club clayen propose aux habitants de Clayes ayant pris de bonnes résolutions sportives pour 2018 une inscription de janvier à début juillet au tarif préférentiel de 30€ par personne (gratuité pour les membres des forces de l'ordre).

Renseignements : www.aikidoclubclayen.jimdo.com



Amicale des Parents d'Élèves

L'APE organisera sa traditionnelle braderie / vide grenier le 21 mai 2018 (lundi de Pentecôte).

Cet évènement se déroulera à proximité de l'église, de l'école et de l'étang.

L'espace Braderie sera ouvert aux intéressés de 9h à 17h.

L'installation des divers exposants se fera de 7h à 8h30, sans réservation.

Le coût de l'emplacement reste fixé à 2€ le mètre .

Un espace buvette/restauration sera à la disposition de tous, durant cette journée.

Venez nombreux visiter, acheter, exposer ou nous aider !

A noter que l'intégralité des bénéfices récoltés servira à l'ensemble des élèves de l'école de Clayes. Ceci pour financer les projets scolaires des différentes classes.



Vous pouvez noter dès à présent la date de la fête de l'école : **samedi 30 juin** dès 14h. Comme chaque année, l'APE recherche des lots pour alimenter la tombola et les différents stands.

Cette année, la fête de l'école se terminera par un repas « Cochon grillé » servi au niveau de la salle polyvalente, à partir de 18H30 (un second choix de plat sera proposé).

Ce repas est ouvert à toutes les personnes qui souhaitent passer un agréable moment, des bulletins d'inscriptions seront distribués ultérieurement.

Pour plus d'information n'hésitez pas à contacter l'APE : apeclayes35@gmail.com

Les Amis de Martin

L'association les Amis de Martin organise le week-end théâtre annuel au profit de Martin, **le samedi 3 mars à 20h30 et le dimanche 4 mars à 15h**, salle polyvalente de Clayes.

Les compagnies « Les Baladins de Papegault » et « entre cour et jardin » interpréteront cette année une comédie de Jérôme Dubois, intitulée Chérie, ne m'appelle plus chéri.

La pièce : comment faire pour passer une soirée calme alors que votre voisin déboule pour un oui ou pour un non, qu'un voleur rôde dans votre quartier, que votre boulot frise le fiasco annoncé, et que face à tous les événements, tout ce que vous savez faire, c'est vous enfoncer un peu plus dans les quiproquo et les mensonges ? Voilà le défi que devra relever Maurice, s'il veut que sa femme continue à l'appeler « chéri ».

Ce week-end théâtre financera une partie des besoins de Martin, liés à sa situation de handicap.

Tarifs : gratuit jusqu'à 12 ans / 13 à 16 ans : 3,50€ / adultes : 7,00€

Réservations : 02 99 85 36 06 ou 02 99 07 14 27



agenda de Clayes

Mardi 6 février 2018	> AG « le temps de vivre »	16h30 - salle des associations
Samedi 24 février 2018	> Contes & Cie	10h30 - médiathèque
Samedi 3 mars 2018	> Représentation théâtre	20h30 - salle polyvalente
Dimanche 4 mars 2018	> Représentation théâtre	15h - salle polyvalente
Samedi 24 mars 2018	> Balade patrimoniale (sur réservation)	14h - rdv à l'église
Lundi 21 mai 2018	> Braderie	9h à 17h - le bourg

Médiathèque

Contes & Cie

Samedi 24 février 2018 à 10h30, médiathèque de Clayes

Des contes par-ci, des contes par-là aux couleurs du carnaval.
Pour l'occasion, venez déguisés !

Tout public, entrée libre et gratuite, réservation conseillée auprès de la bibliothèque sur place ou par email : bibliotheque.clayes35@orange.fr.



Sélections de nouveautés à découvrir dans les rayons et sur le Réseau Syrenor :



Minuit Montmartre de Julien Delmaire

Roman adulte

Une immersion fulgurante dans le Paris des années 1900 à l'époque où le quartier de la Butte Montmartre hébergeait encore une vie fourmillante d'artistes en devenir et de tripots mal famés. Steinlein, dessinateur notoire croise la route de Masseida, jeune immigrée africaine perdue dans la Ville. Conduite jusque chez lui par l'un de ses nombreux chats, elle deviendra sa nouvelle source d'inspiration. Un roman poétique qui tel une image d'Épinal m'a fait vibrer au cœur de cette période charnière où se croise le dernier allumeur de candélabre, Apollinaire, la goulue et tant d'autres représentants de la Belle Époque Parisienne. Un moment de pure magie.

Les optimistes meurent en premier de Susin Nielsen

Roman ado-adulte

Petula a 16 ans. Elle a peur de tout, est persuadée que le pire l'attend derrière sa porte. Contrainte et forcée elle suit au lycée un atelier d'art-thérapie pour évacuer toutes ses phobies. Une bonne énergie se construit dans ce groupe d'adolescents à « problèmes » qui décide d'aider l'un des leurs par leurs propres moyens. J'ai adoré le ton et l'humour sensible, libertaire et libérateur. J'ai aimé ce regard décalé sur nos chers adolescents qui se construisent. Un souffle de légèreté dans ce monde de brutes.



Ces jours qui disparaissent de Timothé Le Boucher

BD adulte

Que feriez-vous si une autre personnalité prenait possession de votre corps un jour sur deux sans que vous en ayez le moindre souvenir ? Après une chute, Lubin, un jeune acrobate de 20 ans, s'aperçoit qu'il ne se réveille qu'un jour sur deux. Durant ses absences, c'est un « autre lui-même » qui se réveille et agit à sa place. Le jeune homme va tenter de cohabiter avec cet « autre lui » en communiquant par vidéos interposées, mais peu à peu son alter ego va prendre le dessus pour l'effacer à tout jamais. Un roman graphique captivant qui aborde la question de l'identité et la part de schizophrénie que chacun porte en soi. Un univers fantastique à découvrir.

Tarifs 2018

Un système de tarification unique avec une carte de lecteur individuelle, permet à chacun de circuler librement entre les Médiathèques et d'emprunter où bon lui semble.

- Individuel réseau : 7,20€
- Individuel extérieur : 11,10 €
- Gratuité : – de 18 ans, étudiants – de 25 ans, demandeurs d'emploi, nouveaux habitants du réseau (se renseigner en Mairie), titulaires de la carte Sortir !
- Famille réseau : 12,10€
- Famille extérieure : 15,80 €

Retour en images...



▲ commémoration armistice 1918
11 novembre 2017



▲ marché de Noël
15 décembre 2017



Vœux de la commune
6 janvier 2018



D 421

CLAYES



A PARTIR DU 8 FÉVRIER

